

CIO.GAL/177/05  
29 November 2005

Original: FRENCH  
(English attached)



# *“ Violences contre les Femmes au XXIème siècle ”*

*Centre de Conférences Internationales  
Paris, 28-29 avril 2005*

## **RAPPORT FINAL**

### **I - Présentation**

Le Ministère des Affaires étrangères français, en coopération avec les Nations Unies et la Présidence slovène de l'OSCE, a organisé les 28 et 29 avril 2005 à Paris un atelier sur les Violences contre les Femmes au XXI<sup>ème</sup> siècle.

Cette initiative s'inscrivait dans le cadre du 10<sup>ème</sup> anniversaire du Sommet mondial sur les femmes de Pékin et dans la perspective de l'étude globale sur la violence contre les femmes en cours de préparation par le Secrétaire Général des Nations Unies à la demande de l'Assemblée générale des Nations Unies (résolution 58/185). L'OSCE a fait du thème de la parité et de la lutte contre la traite une priorité de 2005 de la dimension humaine. La Présidence slovène a souhaité inscrire une réunion sur la "violence contre les femmes" dans son calendrier.

En présence de Mme Rachel Mayanja, Sous-Secrétaire générale des Nations Unies, Conseillère Spéciale du Secrétaire Général des Nations Unies pour la parité, et de M. Dimitrij Rupel, Ministre slovène des Affaires étrangères et Président en exercice de l'OSCE, M. Michel Barnier a ouvert le 28 avril au Centre de Conférences Internationales du Ministère des Affaires étrangères cet Atelier d'experts.

Cet atelier était organisé autour de trois thèmes : «violences domestiques et familiales» ; «violence économique et exploitation sexuelle» et «violences dans les conflits armés et violences perpétrées par les agents de l'Etat», qui ont donné lieu à trois tables rondes.

La France remercie les participants à cet Atelier pour leurs contributions très utiles.

Le rapport de l'Atelier se compose des parties suivantes :

- I Présentation de l'Atelier
- II Rapport des sessions plénières
- II Recommandations adoptées par chacune des tables rondes
- IV Annexes :
  - lettre d'invitation
  - ordre du jour
  - résolution n° 58/185 de l'Assemblée Générale des Nations Unies
  - liste des participants
  - discours des principaux intervenants

## II - Session d'ouverture du 28 avril 2005

M. BARNIER, Ministre français des Affaires étrangères, a rappelé que les violences contre les femmes au XXI<sup>ème</sup> siècle constituaient un phénomène criminel qui ne connaissait pas de frontières et affectaient toutes les sociétés, fussent-elles les plus démocratiques ; il a souligné que ces violences s'immisçaient sur les lieux de travail, dans la sphère familiale, et jusque dans les écoles et qu'elles avaient lieu en temps de paix comme en temps de guerre, où les femmes sont les cibles privilégiées des conflits armés, nettoyages ethniques et autres atrocités qui marquent les premières années de ce siècle.

Le Ministre a noté qu'il était citoyen d'un pays où une femme sur dix est victime de violences conjugales. Mais il a tenu à souligner que le combat contre toutes les formes de violences faites aux femmes engageait aussi le Ministère des Affaires étrangères, qui mène, à Paris même, une coopération efficace avec le Comité contre l'esclavage moderne.

Le Ministre a, dans ce contexte, estimé indispensable d'approfondir la coopération fructueuse des Nations Unies, de l'OSCE et de l'Union Européenne, rappelant que la coopération internationale était plus que jamais indispensable pour combattre ce fléau.

Mme Rachel MAYANJA, Sous Secrétaire Générale, Conseillère spéciale du Secrétaire Général des Nations Unies pour la parité, a rappelé que l'étude globale sur les violences contre les femmes que préparaient les Nations Unies devrait permettre d'identifier les pratiques optimales pour ces violations des droits humains. Les Nations Unies jouent un rôle moteur pour dénoncer ces violences de par le monde, que ce soit à travers la réaffirmation, lors de la réunion de la Commission de la Condition de la Femme, à New York en mars 2005, de la Déclaration de Pékin et de sa Plate forme d'actions, que dans les Conférences mondiales des Femmes organisées depuis 1975 par les Nations Unies. Grâce à ce travail sans relâche, ce sujet a quitté la sphère privée et est devenu domaine public. Mme Mayanja a remercié la France qui est l'un des principaux promoteurs de cette étude.

M. Dimitrij RUPEL, Ministre des Affaires Etrangères de Slovénie, Président en exercice de l'OSCE, a souligné que cet événement faisait partie des priorités de la Présidence slovène. Il a par ailleurs rappelé que l'OSCE avait mis en œuvre des actions contre les violences faites aux femmes tant au sein de l'Organisation que de ses missions sur le terrain, notamment en matière d'éducation ; s'agissant des femmes dans les conflits armés, M. Rupel a souligné que l'Organisation disposait d'une approche unique sur les questions de sécurité. Il a insisté sur le rôle important que peuvent jouer les médias pour dénoncer ce phénomène.

Mme Marie-Josée JACOBS, Ministre de la Famille et de la Solidarité sociale du Luxembourg, a souligné pour la présidence de l'Union Européenne, les actions de l'Union. pour lutter contre les violences. La Ministre a rappelé que les Ministres de l'Egalité de l'UE avaient adopté à l'unanimité, le 4 février 2005, une déclaration ministérielle dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'action Pékin+10. Les ministres avaient convenu, à cette occasion, d'intensifier les actions destinées à prévenir et à lutter contre toutes les formes de traite d'êtres humains.

### III - Débat général

- Lors de la session plénière, Mme Nicole AMELINE, Ministre française de la Parité et de l'Égalité professionnelle, a souligné que la France avait intensifié sa politique de lutte contre les violences faites aux femmes par le biais d'un plan global. Plus récemment, le gouvernement s'était encore davantage engagé dans une politique volontariste afin de lutter efficacement contre l'ampleur du phénomène des violences exercées envers les femmes en appelant à la mobilisation tous les acteurs institutionnels et associatifs concernés. Telle était la raison d'être du plan d'action global 2005-2007, intitulé « Dix mesures pour l'autonomie des femmes », présenté par la ministre de la parité et de l'égalité professionnelle en Conseil des ministres du 24 novembre 2004. Ce plan était destiné in fine à améliorer l'accompagnement de ces femmes dans leur parcours vers un retour à l'autonomie et à renforcer la cohérence des différents partenariats présents sur le terrain.

L'une de ses principales mesures était axée sur l'analyse chiffrée du phénomène afin de mieux appréhender ce type de violences et, à terme, d'en améliorer la prévention. Ainsi, il est mis en œuvre une enquête portant sur une année et d'une durée de six mois, permettant d'identifier, à partir des statistiques disponibles de la police, de la gendarmerie, de la justice et des services hospitaliers, sur un territoire circonscrit, le nombre de décès de femmes victimes de violences au sein du couple.

- Mme BRAUTIGAM, Responsable de la Section des droits des femmes à la Division de le promotion des femmes aux Nations Unies, a exposé les principales lignes de l'étude très attendue des Nations Unies sur les violences contre les femmes : une analyse statistique de toutes les formes de violence, ses causes, ses conséquences à moyenne et long terme, le coût économique et social de ces violences, et enfin l'identification meilleures mises en œuvre pratiques notamment législatives pour éliminer toute forme de violences. Le rapport prévu initialement pour 2005, devrait être présenté par le Secrétaire Général à la 51ème Assemblée Générale des Nations Unies à l'automne 2006.

- L'Ambassadeur STROHAL, Directeur du bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE, a tout d'abord rappelé que les Etats participants de l'OSCE s'étaient engagés dès 1991 à lutter contre les violences à l'égard des femmes et que, plus récemment, divers Plans d'Action sur ce sujet avaient été adoptés (Plans d'action pour la promotion de l'égalité des sexes, contre la traite des êtres humains et Plan d'action pour améliorer la situation des Roms et Sintis, qui comprend un volet consacré aux femmes). Le Directeur du BIDDH a ensuite évoqué les implications économiques, sociales et démocratiques de ces violences. L'Ambassadeur Strohal a tenu à rappeler que le BIDDH entendait s'attaquer aux violences perpétrées contre les femmes en abordant ce problème selon différents angles : droits de l'homme, démocratisation et soutien institutionnel, minorités et discrimination. Pour ce faire, l'OSCE devait travailler dans la double perspective de ses dimensions humaine et sécuritaire, en partenariat avec les Gouvernements, les ONG, les médias et les organisations internationales. Le BIDDH a diffusé des documents de réflexion pour les trois tables rondes.

- Mme BRISSET, Défenseur des enfants pour la France, a souligné que les enfants sont aussi victimes, dès leur très jeune âge, de violences. Dans un cadre familial où les femmes étaient victimes de violence, les enfants les subissaient également. Les enfants étaient également victimes de violence dans les conflits armés. Trois cent mille d'entre eux sont recrutés comme enfants-soldats, dont la moitié des petites filles-soldates, recrutées de force ou enlevées, et souvent victimes de viol. De nombreux enfants naissaient également de viols de guerre. Mme Brisset a insisté sur les cas des violences à l'encontre des petites filles, en temps de paix comme en temps de guerre. La défenseur des enfants a également insisté sur l'exploitation sexuelle des enfants.

- La Professeure ERTURK, Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la violence contre les femmes, est intervenue sur les violences au sein de la famille, et en particulier sur le lien entre la violence contre les femmes et la contamination par le VIH/SIDA. Le pourcentage des femmes infectées, en majorité par leurs maris dans le cadre d'une relation monogame, était en augmentation constante de par le monde. Parmi les recommandations présentées par Mme Erturk, figuraient la prise en compte de la dimension du genre dans la politique des Etats, l'accès aux soins des femmes (ce sont les hommes qui ont le plus accès aux médicaments anti-viraux), le lancement d'un programme d'autonomie des femmes et d'un programme global sur le sida.

- Mme Maryse JASPARD, socio-démographe de l'Institut National des Etudes Démographiques (INED, France), a présenté l'approche statistique de violences et genre. Elle a rappelé le manque d'études statistiques globales sur cette question et évoqué la décision des autorités françaises, en 1997, de commanditer une enquête dans notre pays. Il s'agissait là d'une première enquête statistique sur ce thème en France, et aussi l'une des premières enquêtes au sein de l'Union Européenne.

Il ressortait de cette étude que c'est dans le cadre de l'huis clos conjugal que s'exerçaient le plus de violences de toutes natures, souvent en présence des enfants, premiers témoins. Les premiers résultats de l'enquête, diffusés en décembre 2000, avaient été largement diffusés par les médias. L'ampleur des chiffres (une femme sur dix victimes de violences conjugales, 50.000 viols perpétrés au cours de l'année 2000), avaient permis d'accélérer la prise de conscience de l'ensemble de la société française.

## **IV – Tables-rondes**

### **Table-ronde n° 1 : Les violences sociales et domestiques :**

Mme la Professeure ERTURK, qui présidait cette table-ronde, a rappelé que les droits commencent au sein de la cellule familiale. Le rôle utile et efficace des associations et des ONG dans la lutte contre les violences a été abordée. Des expériences de mission de terrain au Kosovo ont été présentées aux participants.

L'excision, autre forme de violence, est en augmentation dans plusieurs pays africains, en particulier en Gambie et en Guinée Conakry. 35.000 fillettes devraient être prochainement excisées en France. Environ 160.000 fillettes ont déjà été excisées à travers l'Europe.

Le Sénateur Jean-Guy BRANGER, de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, rapporteur sur la campagne pour lutter contre la violence domestique à l'encontre des femmes en Europe, a souligné l'ampleur du phénomène sur le continent européen : 600 femmes meurent chaque année à l'intérieur de l'Union Européenne. Aussi le Conseil de l'Europe a-t-il décidé de lancer une campagne paneuropéenne pour combattre les violences domestiques, moyen le plus efficace pour « briser la loi du silence » en Europe. Le thème de la violence domestique est par ailleurs inscrit à l'ordre du jour du troisième sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement du Conseil de l'Europe (Varsovie, 16-17 mai).

## **Table-ronde n°2 : Violences dans le milieu social et économique :**

Mme la Dr KONRAD, Représentante spéciale pour la lutte contre la traite des êtres humains à l'OSCE, qui présidait cette table-ronde, a noté que la traite des êtres humains était en constante augmentation et prenait une nouvelle dimension à l'ère de la mondialisation avec les effets pervers de la globalisation (pénurie d'emplois dans de nombreux pays, notamment en transition).

La traite résulte de la pauvreté accrue, surtout parmi la population féminine. Elle s'explique par les structures patriarcales de toutes nos sociétés, l'inégalité et la discrimination fondée sur le sexe et la race, la demande de main d'œuvre bon marché et exploitable, la promotion du tourisme sexuel.

Des interventions ont porté sur la nature de la prostitution qui est en elle-même une violence contraire à l'égalité entre les hommes et les femmes, et sur les opérations de maintien de la paix (qui ne devaient pas contribuer au problème).

Mme GASPARD, membre du Comité pour l'Élimination de la Discrimination à l'égard des femmes aux Nations Unies, a rappelé que le respect de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes, dite Convention CEDAW, était un élément stratégique pour les droits des femmes. Mme Gaspard a noté que le terme « violence » ne figure pas dans cette Convention car cette question n'a surgi tant dans le public que dans les organisations internationales qu'à partir des années 1970.

La Directrice du Comité contre l'Esclavage Moderne a souligné que l'esclavage était encore une réalité. La traite concernerait plus de 250.000 personnes au sein de l'Union Européenne. Le Comité concentre ses actions sur l'esclavage domestique qui concerne, en règle générale, une jeune femme enfermée dans un appartement, travaillant sans repos, dormant par terre, mal nourrie, mal soignée, victime de maltraitances. Aujourd'hui les victimes commencent timidement à porter plainte.

## **Table-ronde n°3 : Violences sexuelles dans les conflits armés**

Mme FISHER, Directrice de la Campagne « Stop Violence against Women » (arrêtons la violence contre les femmes) à l'ONG Amnesty International, présidait la table-ronde. Elle a présenté la campagne contre les violences qu'Amnesty International a initiée à travers l'Europe, notamment par voie d'affiches.

M. le Juge FAUSTO POCAR, Vice-Président du Tribunal International pour l'ex-Yougoslavie, a évoqué les problèmes juridiques auxquels sont confrontées les juridictions internationales pour lutter contre l'impunité des violences commises contre les femmes. Devant la variété des crimes, il est difficile d'en déduire des lignes communes. M. Pocar a cependant insisté sur les avancées juridiques que permettra le CPI.

Mme TINDE, du Haut Commissariat aux Réfugiés, a évoqué les violences dont font l'objet les femmes réfugiées en situation de conflits et de post-conflits. Le HCR effectue des programmes de sensibilisation et de formation (codes de conduite) de son personnel mais aussi des personnes sur place. Plusieurs intervenants ont jugé nécessaire de disposer d'un plus grand nombre de femmes policiers afin de mieux prendre en compte les problèmes des femmes et des jeunes filles dans ces situations. Le travail de formation effectué par l'OSCE dans ce sens a également été souligné.

Mme SANTO PAIS, Directrice du Centre de recherches INNOCENTI de Florence, a rappelé l'impact spécifique de la guerre sur les fillettes, victimes de viol, de prostitution, de mutilation, d'esclavage sexuel et de grossesse forcée. L'UNICEF et le Représentant spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour les conflits armés développent un mécanisme systématique et global de surveillance et de rapport concernant les sévices contre les enfants. De son côté l'Union Européenne a adopté une directive en décembre 2003 sur les enfants et les conflits armés, complétée en 2004 par un plan d'action de mise en œuvre. Ces mesures identifient la lutte contre l'impunité des crimes commis contre les enfants avec une priorité claire, avec un système de surveillance et de suivi des violations. Des éléments encourageants sont apparus, avec la ratification par la plupart des Etats de la Convention des droits de l'Enfant, et l'action de la Cour Pénale Internationale.

## **V – Recommandations**

### **A- Synthèse des conclusions et recommandations :**

D'un point de vue général, les participants à l'Atelier ont insisté pour qu'un plus grand nombre d'Etats adhèrent aux instruments internationaux de protection des droits des femmes, de la Convention CEDAW, outil le plus utile pour lutter contre les violences, mais aussi à la Convention de Palerme et à son Protocole, et lèvent leurs réserves éventuelles à ces instruments. Celles-ci sont en effet bien trop nombreuses et affaiblissent la portée des engagements auxquels doivent souscrire les Etats.

### **Synthèse des recommandations présentées par les présidents des Tables rondes :**

#### **1- Contre les violences familiales et domestiques :**

- Rappeler aux Etats qu'ils sont responsables de la protection de leurs citoyens, y compris dans la sphère privée, et obtenir un plus grand respect des directives internationales ainsi qu'une législation plus répressive en cas de violence domestique;
- Rappeler que le domicile familial est le lieu où débutent les droits humains ;
- Souligner que les violences domestiques constituent une atteinte à l'égalité entre les hommes et les femmes ;
- Assurer un suivi psychologique dans le cas de violences domestiques et prévoir l'éviction d'hommes violents du domicile conjugal ;
- Affirmer que les violences faites aux femmes le sont aussi à l'égard des enfants témoins et victimes de leurs conséquences.

#### **2- Violences dans le milieu social et économique :**

- Combattre la pauvreté ;
- S'assurer que les directives internationales seront intégrées dans les législations nationales ;

- Reconnaître que la prostitution est une violence et mettre en avant la responsabilité des clients dans le développement de la traite aux fins d'exploitation ;
- Lutter contre la traite qui constitue une forme d'esclavage ;
- Développer des mesures pour favoriser la participation des femmes dans le monde du travail, avec des réglementations prévoyant la parité dans les salaires, l'égal accès à l'éducation et à la formation, ainsi qu'une réelle représentation politique.

### **3- Violences sexuelles dans les conflits armés :**

- Criminaliser les violences afin que les juridictions puissent être saisies et puissent poursuivre comme crimes de guerre et crimes contre l'humanité les violences sexuelles, en particulier dans les cas des conflits armés;
- Etablir des procédures appropriées pour assurer une réparation efficace aux survivantes des violences sexuelles pendant les conflits armés, et permettre à la CPI d'accorder des indemnités réelles grâce à un Fonds spécifique ;
- Exiger des Etats que ces Fonds soient disponibles afin de procurer des assistances aussi bien psychologiques que juridiques aux victimes ;
- Prévoir une augmentation de policiers femmes.

## **B- Liste complète des conclusions et recommandations :**

### **Table-ronde I :**

La défense des droits de l'homme commence à la maison, où la violence existe au quotidien dans le cadre des relations familiales. La violence domestique est liée au déséquilibre des relations de pouvoir entre hommes, femmes et autres membres de la famille qui caractérise le patriarcat, système commun à nombre de cultures, de sociétés et de zones géographiques. En soi, c'est un moyen de contrôle patriarcal systématique sur les jeunes et sur les femmes afin d'organiser et d'assurer l'obéissance.

La violence domestique est une forme de violence exercée contre les femmes dans la sphère privée définie dans la Déclaration de 1993 sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, la Plate-forme d'action de Beijing, alors que le terme « violences » ne figurait pas dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des Femmes. En raison du caractère privé du foyer, la violence domestique n'est pas visible, pas exprimée, inaudible et par conséquent, non signalée. Les femmes issues de groupes minoritaires, de communautés de migrants, aux orientations sexuelles différentes, et les femmes pauvres entre autres, subissent la violence à l'intérieur et en dehors du foyer de différentes et multiples façons. C'est ainsi que la classe sociale, l'ethnie et le sexe se croisent en créant de multiples niveaux d'oppression des femmes. Quand certaines circonstances telles que la guerre, l'occupation, la transition ou la crise économique, le chômage, mettent à mal le concept traditionnel de masculinité et que s'y ajoutent l'alcoolisme et l'abus de drogues, les épisodes de violence à l'égard des femmes peuvent s'intensifier.

En dépit des nombreuses normes existantes, pourquoi la sphère privée a-t-elle été aussi difficile à pénétrer ? Pourquoi ne sommes-nous pas capables de lutter efficacement contre la violence à l'égard des femmes en général et la violence domestique en particulier ?

Tout d'abord, la violence domestique, à la différence de toutes les autres violations des droits de l'homme, n'est pas limitée à un groupe ou segment spécifique de la société. Les droits fondamentaux de la femme englobent l'ensemble de la société, indépendamment de la classe sociale, de l'ethnie, de la nation, etc. En conséquence, s'attaquer au problème peut remettre en question le fondement même de l'ordre social. En outre, le caractère privé entraîne une insuffisance d'information et de données. Nombreux sont ceux qui considèrent encore la violence domestique non pas comme une affaire de droits de l'homme, mais comme une question secondaire par rapport aux violations plus «sérieuses». La littérature féministe a mis en avant plusieurs facteurs pour expliquer l'invisibilité de la violence à l'égard des femmes dans la législation et les actions internationales en matière de droits de l'homme, notamment : la dichotomie public/privé pour légiférer ; une approche fragmentée et sélective des droits de l'homme ; les perceptions de la normalité de la subordination de la femme dans l'organisation patriarcale ; l'acceptation générale de la violence en tant qu'outil disciplinaire ; l'idéologie du relativisme culturel qui justifie les violations ; le silence des victimes de violences en raison de la peur, de la honte et d'une situation de dépendance ; et la propension persistante à considérer la violence domestique comme une affaire privée.

La violence domestique est une affaire politique et publique et doit être présentée comme telle dans le débat public.

### **Recommandations :**

Les interventions visant à éradiquer la violence domestique en particulier et la violence à l'égard des femmes en général doivent être organisées à trois niveaux : l'Etat / la communauté / l'individu, en utilisant des discours alternatifs. Etant donné la nature de plus en plus internationale de bien des aspects du problème d'aujourd'hui, en particulier en ce qui concerne les migrations et les trafics, il est nécessaire de mettre au point des stratégies au niveau international, mais telle n'est pas la tâche confiée à la Table Ronde N°I sur la Violence familiale et domestique.

#### a) Niveau de l'Etat :

En vertu du droit international, les Etats sont tenus d'assurer le respect des droits des nationaux et des étrangers vivant sous leur juridiction. Par conséquent, au niveau de l'Etat, le discours sur les droits de l'homme fournit le cadre des interventions visant à mettre un terme à la violence domestique. Dans ce contexte les Etats sont tenus :

- de ratifier tous les instruments internationaux pertinents et leurs protocoles, en particulier la CEDAW et la Convention relative aux Droits de l'Enfant ;
- de réformer la législation nationale conformément au droit international ;
- d'adopter une législation spéciale en matière de violence domestique qui prévoit des injonctions, des plaintes de tierces parties, des arrestations obligatoires, entre autres ;
- de mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités institutionnelles et individuelles, en insistant sur la formation des policiers et des magistrats ;

- de mettre au point un système de collecte de données normalisé sur le site VAW(violence against women) basé sur des indicateurs internationalement compatibles (Déclaration de 1993, Plate-Forme d'Action de Beijing), et fixer des objectifs datés afin de contrôler régulièrement les progrès effectués dans la défense des droits fondamentaux des femmes ;
- de fournir une aide juridique et financière aux services d'assistance téléphonique qui apportent aux femmes conseils et aide, ainsi que des refuges pour les femmes battues ou celles qui sont menacées de violence ;
- d'utiliser des stratégies de budgétisation à tous les niveaux pour faire en sorte que des fonds suffisants soient alloués aux programmes anti-violence et à l'émancipation des femmes.

#### b) Niveau de la communauté/famille :

Au niveau de la communauté, l'approche « droits de l'homme » doit être complétée par une approche de « négociation culturelle ». Il s'agit de provoquer un dialogue entre toutes les parties concernées, dont l'Etat, les ONG, les chefs des communautés, les médias, afin de :

- démystifier la valeur dominante qui justifie et perpétue la violence ;
- provoquer une prise de conscience et une sensibilité concernant l'égalité entre les sexes dans l'ensemble de la société ;
- mettre l'accent sur la dissociation entre l'abus de pouvoir et la construction du mental masculin, c'est-à-dire sur la formation d'un mental masculin compatible avec des valeurs d'égalité et de respect des droits.

Il faut également promouvoir et aider la recherche sur les questions d'égalité des sexes pour orienter les actions politiques et les programmes.

#### c) Niveau de l'individu :

Le discours sur l'émancipation doit permettre aux femmes d'accéder à la protection, aux conseils juridiques, à l'information, à la formation, à l'emploi, etc.

Pour conclure, une stratégie de lutte contre la violence à l'égard des femmes est inopérante sans une stratégie parallèle visant à éradiquer la pauvreté. Autrement dit, l'égalité entre les sexes et la justice économique doivent aller de pair.

#### **Table-ronde n°II** :

La table ronde, présidée par Mme Konrad, Représentant spécial de l'OSCE pour la lutte contre la traite des êtres humains, s'est concentrée sur la traite des personnes et sur la manière d'enrayer cette terrible criminalité et ces effroyables violations des droits de l'homme. Les intervenants ont participé à la discussion, notamment sur les points suivants :

- La communauté internationale néglige les programmes de lutte contre la traite des êtres humains, l'accent étant mis sur les migrations illégales, le trafic illicite, la criminalité organisée et la sécurité nationale ;
- Il est nécessaire d'accorder la priorité aux mesures de prévention en traitant à la racine les causes de la traite des êtres humains, et notamment les causes socio-économiques de la traite des femmes. Traiter exclusivement les conséquences de la traite des êtres humains ne permet pas de trouver des solutions durables ni de réduire cette traite ;
- La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes a été présentée comme un outil précieux et efficace pour lutter contre la violence à l'égard des femmes. Il a également été fait référence à d'autres conventions, telles que la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention de 1949, ainsi que la Convention de Palerme et son protocole additionnel ;
- L'accent a été mis plus particulièrement sur la lutte contre l'exploitation sexuelle, y compris la traite des femmes et la prostitution, celle-ci étant qualifiée très nettement de violence faite aux femmes. La nécessité de s'attaquer à la demande des hommes dans le cadre de la prostitution, qui constitue un élément déterminant du système de violence qu'elle représente, a été mentionnée ;
- En outre, les participants ont évoqué le rôle que jouent les soldats des forces de maintien de la paix des Nations Unies, qui sont à la fois une partie du problème et une solution dans le cadre de la lutte contre la traite des êtres humains ;
- La traite des êtres humains a été considérée comme une forme moderne d'esclavage dont nous devrions avoir honte en ce XXI<sup>ème</sup> siècle ;
- Les différents aspects de la traite ont été mis en évidence, notamment la traite en vue du travail forcé ou d'une servitude pour dettes. Une attention insuffisante est accordée à la traite en vue d'une exploitation économique, et le fait que la demande en main-d'œuvre bon marché et non protégée favorise toutes les formes de traite a été souligné ;
- La prédominance des femmes dans les formes de travail non réglementées et non protégées, notamment dans le domaine des soins à la personne et des tâches domestiques, de l'agriculture, dans l'hôtellerie et la restauration, favorise l'exploitation et la traite ;
- La difficulté persistante de recenser les victimes de la traite et l'absence d'indicateurs concrets pour contribuer au processus d'identification ont été abordées ;
- Les structures de lutte contre toutes les formes de traite sont insuffisantes au niveau national pour permettre la coordination de tous les acteurs chargés d'assurer la protection des victimes de la traite et pour garantir que ces victimes sont traitées avec délicatesse ;
- Le fait que de nombreuses victimes de la traite ne bénéficient d'aucune protection efficace a été souligné ;
- L'insuffisance de la formation des membres des services de police et de justice, des juges et des procureurs a été soulignée ;
- La manipulation et l'intimidation terrifiantes auxquelles sont soumises les femmes lorsqu'elles coopèrent avec les services de police et de justice soulignent la nécessité

d'élaborer d'autres procédures que le témoignage des victimes pour poursuivre et condamner les coupables ;

- Le lien entre violences sexuelles contre les enfants et prostitution adulte a été mis en évidence.

## **Recommandations**

- La discrimination dont sont victimes les femmes et les jeunes filles à tous les niveaux doit être traitée et combattue de manière énergique ;
- Il faut permettre aux femmes d'acquérir leur autonomie à tous les niveaux et faire progresser l'égalité des hommes et des femmes dans toutes les sphères de la vie. Cela suppose de supprimer les discriminations contre les femmes au travail, de leur assurer l'égalité d'accès à l'éducation et de garantir leur représentation politique ;
- Des mesures efficaces doivent être élaborées pour améliorer la participation des femmes au marché du travail en garantissant l'égalité des salaires et l'application de normes du travail minimales ;
- La lutte contre la pauvreté et les programmes de croissance économique doivent être suivis de manière rigoureuse pour vérifier leur incidence sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et, plus spécifiquement, sur la lutte contre la traite des femmes ;
- Les États doivent ratifier et mettre en œuvre sans réserve toutes les conventions internationales pertinentes, notamment la définition de la traite des personnes énoncée dans le Protocole de Palerme en ce qui concerne la référence à « l'abus d'une situation de vulnérabilité » et au fait que « le consentement d'une victime de la traite est indifférent », et y compris toutes les conventions mentionnées par les participants ;
- La protection des victimes de violences du fait de la traite, de la prostitution et de l'exploitation sexuelle ne doit pas être subordonnée à la coopération avec les autorités, notamment les services de police et de justice, ou à des mécanismes de protection des témoins ;
- Des politiques tolérance zéro doivent être élaborées et appliquées aux hommes qui paient pour avoir des relations sexuelles dans les zones de conflit ou sortant d'un conflit (forces des Nations Unies, organisations humanitaires et autres) ;
- Il faut s'attaquer à l'industrie du sexe et identifier les causes profondes de la prostitution et de l'exploitation sexuelle, la pauvreté, les stéréotypes, la violence sexuelle sur les mineurs et commise par des mineurs, la violence conjugale, l'inégalité des sexes, l'inégalité entre hommes et femmes qui découle des structures patriarcales, le tourisme sexuel, etc;
- Toutes les organisations, notamment celles chargées du maintien de la paix, et les ONG, doivent élaborer des codes de conduite stricts pour leurs personnels et assurer le suivi de leur comportement, enquêter sur les fautes et sanctionner le cas échéant ;
- Les États qui détachent du personnel auprès des missions internationales, de l'ONU et d'autres organisations doivent assumer toutes leurs responsabilités et poursuivre les auteurs présumés ;

- Les efforts doivent être intensifiés pour identifier les personnes victimes de la traite et de toutes formes d'exploitation (y compris l'exploitation économique) et définir des indicateurs pratiques pour recenser correctement les personnes victimes de la traite ;
- Les mesures de prévention doivent être accentuées pour faire face à la demande en main-d'œuvre bon marché et non protégée dans les pays de destination et à la croissance de l'économie souterraine ;
- La mise en œuvre de mécanismes nationaux d'orientation pour faire en sorte qu'une démarche respectueuse des droits de l'homme soit appliquée à la protection des personnes victimes de la traite et pour permettre la coordination entre tous les acteurs compétents de la lutte contre la traite (notamment entre les policiers, la société civile, les procureurs, le pouvoir judiciaire et les autorités chargées de la santé, du développement, de la justice, de l'emploi, etc) ;
- Il est nécessaire d'encourager une évaluation générale permanente et la collecte des données adéquates dans le cadre de la mise en œuvre des plans d'action nationaux ;
- La protection des victimes et l'assistance aux victimes de la traite doivent être renforcées par la réforme des dispositions juridiques, notamment en définissant un statut juridique de victime de la traite ;
- Des structures institutionnalisées de coopération et de coordination doivent être créées et/ou renforcées (police-ONG, police-procureurs);
- La participation d'officiers de police féminins au travail opérationnel doit être renforcée.

### **Table Ronde III :**

Les intervenants ont considéré que :

Le combat contre l'impunité est un élément-clé de la défense des droits fondamentaux des femmes dans le contexte des conflits armés ; les aspects humanitaires et relatifs aux droits de l'homme doivent être traités de manière intégrée afin de garantir justice et assistance aux survivants de violences sexuelles lors de conflits armés.

Une volonté politique ferme ainsi que des ressources, notamment financières, adéquates sont nécessaires pour protéger les droits fondamentaux de tous les survivants, notamment les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les enfants, afin de rendre le système de protection crédible et efficace.

### **Recommandations :**

- Renforcer la capacité des juridictions nationales de poursuivre les auteurs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité dus à la violence sexuelle, afin d'assurer leur interaction avec les juridictions internationales ;
- Augmenter la diffusion de la jurisprudence des cours pénales internationales, comme le prévoit le statut de la Cour Pénale internationale, et reprendre les définitions des crimes dus à la violence sexuelle dans les conflits armés, afin de les inclure dans la législation nationale et de les faire appliquer par les tribunaux nationaux ;

- Etablir des procédures appropriées pour fournir des réparations effectives aux survivants de violence sexuelle au cours de conflits armés, notamment en permettant à la Cour pénale internationale d'indemniser et d'aider suffisamment les survivants au moyen de contributions volontaires à son fonds d'affectation spéciale au profit des victimes ;
- Accorder un soutien effectif aux juridictions pénales internationales dans leur lutte contre l'impunité et leurs efforts pour assurer le respect de la sécurité légale des jeunes filles qui prennent part aux procédures en qualité de témoins et de survivants ;
- L'assistance internationale aux initiatives de justice transitoires doit prendre en compte les droits des survivants. Financement et personnel doivent être mis de côté pour renforcer les services de soutien et d'aide aux survivants en tenant compte de la place spécifique des femmes, notamment les enquêtes et poursuites spécialisées, la protection des témoins, les tests VIH/SIDA et les besoins en centres d'accueil ;
- Mettre au point un mécanisme donnant aux survivants un accès effectif à la justice en tant que réfugiés ;
- Etablir un fonds international pour aider la recherche en matière de masculinité et étudier comment les rôles spécifiques aux hommes et aux femmes influent sur la prévention de la violence sexuelle et fondée sur le sexe. Ne pas oublier que, s'agissant de réfugiés, il est essentiel d'impliquer les communautés locales ;
- Ratifier et mettre rigoureusement en œuvre dans les législations nationales les normes internationales en matière humanitaire et de droits de l'homme, notamment par des méthodes visant à une prise de conscience renforcée dans le monde judiciaire des questions spécifiques liées aux femmes et aux enfants;
- Améliorer l'application des normes internationales en matière humanitaire et de droits de l'homme, notamment en mettant à jour dans un esprit favorable aux femmes les commentaires du CICR sur les conventions de Genève et les protocoles additionnels ;
- Faire en sorte que les missions internationales dans les zones de conflit incluent des experts en matière de violence sexuelle, mandatés et disposant de ressources suffisantes pour apporter aide et protection aux survivants et soutenir les enquêtes sur les violations des droits de l'homme ;
- Protéger les droits fondamentaux des jeunes filles dans le contexte de conflits armés, notamment au moyen de programmes DDR (désarmement, démobilisation et réinsertion) en faveur des enfants ;
- Assurer la participation de filles/d'enfants à la mise en place d'initiatives DDR et à des actions de renforcement de la paix ;
- Produire des données ventilées par sexe sur la violence à l'égard des femmes et des enfants afin de mettre au point des mesures, des programmes en faveur des femmes et des prestations destinées aux femmes et aux enfants ;
- Soutenir les défenseurs des droits de l'homme qui défendent les droits des femmes.

## **FINAL REPORT**

### **I - Introduction**

The French Ministry of Foreign Affairs, in cooperation with the United Nations and the Slovenian presidency of the OSCE, organized a conference on Violence Against Women in the 21st Century. It was held in Paris on 28 and 29 April 2005.

This initiative took place within the framework of the tenth anniversary of the Fourth World Conference on Women in Beijing. It was also organized within the perspective of the global study of violence against women currently being prepared by the United Nations Secretary-General at the request of the United Nations General Assembly (Resolution 58/185). The OSCE made the themes of equality and the fight against sexual trafficking a priority for 2005. The Slovenian presidency wished to put a meeting on "violence against women" on its calendar.

On April 28, in the presence of Rachel Mayanja, United Nations Assistant-Secretary-General and Special Adviser on Gender Issues and Advancement of Women, and Dimitrij Rupel, Slovenian Minister of Foreign Affairs and Chairman-in-Office of the OSCE, Michel Barnier opened the Expert Conference at the International Conference Center of the Ministry of Foreign Affairs.

The conference was organized around three themes: "domestic and family violence", "economic violence and sexual exploitation", and "violence in armed conflicts and violence committed by agents of the State". A round table discussion was devoted to each theme.

France would like to thank all those who took part in this Conference for their very useful contributions.

The report on the Conference consists of the following parts:

- I Introduction
- II Report on the plenary sessions
- II Recommendations adopted by each of the round tables
  
- IV Appendices:
  - Letter of invitation
  - Agenda
  - Resolution no. 58/185 of the United Nations General Assembly
  - List of participants
  - Speeches from the main participants

## II - Opening session of 28 April 2005

Michel Barnier, French Minister of Foreign Affairs, pointed out that violence against women in the 21st century was a criminal phenomenon that knew no borders, and that affected every society, no matter how democratic. He emphasized that such violence occurred in the workplace, in the home, and even in schools, and that violence took place in times of peace and war – in wartime, women are special targets of armed violence, ethnic cleansing and other atrocities that have marked the opening years of this century.

The Minister pointed out that he was the citizen of a country in which one woman out of ten is the victim of domestic violence. He also emphasized that the struggle against all forms of violence against women was also the domain of the Ministry of Foreign Affairs, which was currently working closely, in Paris, with the Committee Against Modern Slavery.

In this context, the Minister thought that it was crucial to strengthen the fruitful cooperation of the United Nations, the OSCE, and the European Union, and pointed out that international cooperation was more vital than ever to fight this scourge.

Rachel Mayanja, United Nations Assistant-Secretary-General and Special Adviser on Gender Issues and Advancement of Women, pointed out that the global study of violence against women currently being prepared by the United Nations would identify the best practices for dealing with these violations of human rights. The United Nations plays a decisive role in denouncing such violence around the world, whether by reaffirming – during the meeting of the Commission on the Status of Women, in New York in March 2005 — the Beijing Declaration and its Platform for Action – or in the World Conferences on Women that the UN has organized since 1975. Thanks to these tireless efforts, the subject is no longer a private one; it has entered the public sphere. Ms. Mayanja thanked France, which is one of the principal supporters of this study.

Dimitrij Rupel, Slovenian Minister of Foreign Affairs and current President of the OSCE, pointed out that this event was part of the Slovenian presidency's priorities. He also noted that the OSCE had implemented actions against violence against women both within the Organization and in its missions in the field, particularly in terms of education. With respect to women in armed conflicts, Mr. Rupel emphasized that the Organization took a unique approach to questions of security. He stressed the important role that the media could play in denouncing this phenomenon.

Marie-Josée Jacobs, Luxembourg Minister for Family and Integration, laid emphasis on the European Union's actions for combating violence. The Minister pointed out that the EU's Equality Ministers had, on 4 February 2005, unanimously adopted a ministerial declaration within the framework of the Beijing+10 action program. On this occasion, the ministers agreed to step up actions designed to prevent and combat all forms of human sexual slavery.

### III - General discussion

- During the plenary session, Nicole Ameline, French Minister for Gender Equality and Equality in the Workplace, emphasized that France had, by means of a global plan, reinforced its policy of combating violence committed against women. More recently, the government had increased its commitment to a voluntary policy in order to fight more effectively the scope of the phenomenon of violence against women, by calling for the participation of all institutional and associative partners. This was the reasoning behind the 2005–2007 global action plan entitled "Ten Measures to Support Women's Autonomy", which was presented by the Minister for Gender Equality and Equality in the Workplace to the Council of Ministers on November 24, 2004. The ultimate goal of the plan is to improve support for these women in their return to independence, and to strengthen the coherency of the various partners in the field.

One of the plan's principal measures is based on a detailed analysis of the phenomenon, in order to understand better this type of violence and, over time, to improve preventive action. Thus, a six-month-long study was launched; its goal was to identify, for a given area, based on a year's worth of statistics from local and national police, the courts, and hospital services, the number of women whose deaths were a result of domestic violence.

- Christina Brautigam, Chief of the Women's Rights Section of the United Nations' Division on the Advancement of Women, laid out the major points of the long-awaited United Nations study on violence against women – a statistical analysis of every form of violence, including its causes, the medium- and long-term consequences, their social and economic cost, and the identification of best practices, particularly legislative, to eliminate all forms of violence. The report, initially planned for 2005, will be presented by the Secretary General at the 51st UN General Assembly in the fall of 2006.

- Ambassador Christian Strohal, Director of the OSCE Office for Democratic Institutions and Human Rights (ODIHR), began by pointing out that participating States in the OSCE have been engaged in combating violence against women since 1991, and that, more recently, various Action Plans have been adopted with regard to this subject (the Action Plan for the Promotion of Gender Equality, the Action Plan on Combating Trafficking in Human Beings, and the Action Plan for the Improvement of the Situation of Roma and Sinti, which contains relevant elements with a focus on women). The Director then brought up the economic, social, and democratic implications of such violence. He pointed out that the ODIHR intended to deal with violence against women by tackling the problem from various angles, including human rights, democratization and institution-building, minority and discrimination. To do this, the OSCE must work both from its security and its human dimension perspective, in partnership with Governments, NGOs, the media, and international organizations. The ODIHR distributed discussion papers to all three round tables.

- Claire Brisset, Ombudsperson for Children in France, emphasized that children are also victims of violence, and from a very young age. In a household where women are victims of violence, children experience it as well. Children are also victims in armed conflicts. Three hundred thousand of them – half of them girls – serve as child-soldiers, either recruited by force or kidnapped, and are often rape victims. Many children are born as a result of wartime rapes. Ms. Brisset underscored the cases of violence against young girls, in both peace- and wartime. The ombudsperson also stressed the sexual exploitation of children.

- Professor Yakin Erturk, UN Special Rapporteur on Violence against Women, spoke about domestic violence, and in particular the link between violence against women and HIV/AIDS infection. The percentage of women infected with HIV/AIDS – the majority of them by their husbands within a monogamous relationship – is continually on the rise around the world. The recommendations presented by Ms. Erturk included taking gender into account in State policies, women's access to medical care (it is men who have the most access to antiviral drugs), the launch of a program supporting women's independence, and a global AIDS program.

- Maryse Jaspard, social demographer at France's National Institute for Demographic Studies (INED), presented a statistical approach to violence and gender. She pointed out the lack of global statistical studies of this question, and mentioned the decision of the French authorities to launch such a survey in France in 1997. This was the first statistical survey of this theme in France, and also one of the very first such surveys undertaken within the European Union.

This study revealed that most violence of all types takes place in the household, often in the presence of children. The initial results of the survey, distributed in December 2000, were widely covered in the various media. The scope of the figures – one woman in ten is a victim of domestic violence, 50,000 rapes were committed in the year 2000 – contributed to increasing awareness of the problem across the spectrum of French society.

## **IV – Round tables**

### **Round table no. 1 : Social and domestic violence:**

Yakin Erturk, who chaired this round table, pointed out that the question of rights began within the family circle. The useful and efficient role played by associations and NGOs in the fight against violence was discussed. Field mission experiences in Kosovo were presented to the participants.

Female genital mutilation, another form of violence, is on the rise in several African countries, in particular Gambia and Guinea-Conakry. In France, 35,000 young girls will soon experience genital mutilation, and some 160,000 have already been subjected to it across Europe.

Senator Jean-Guy Branger, of the Council of Europe Parliamentary Assembly and Rapporteur for the campaign to combat domestic violence against women in Europe, emphasized the scope of the phenomenon on the European continent: each year, six hundred women in the European Union die from domestic violence. The Council of Europe has thus decided to launch a pan-European campaign to combat domestic violence, the most efficient way to "break the rule of silence" in Europe. The theme of domestic violence is also on the agenda of the Third Summit of Heads of State and Government of the Council of Europe (Warsaw, 16–17 May).

### **Round table no. 2: Violence in social and economic settings**

Helga Konrad, the OSCE's Special Representative on Combating Trafficking in Human Beings chaired the round table. She pointed out that trafficking in human beings is continually on the rise, and is taking on a new dimension thanks to undesired side effects of globalization (lack of employment in a number of countries, particularly those in transition).

Trafficking is the result of increased poverty, particularly among women. It is based on the patriarchal structures of every society, inequality and discrimination based on sex and race, the demand for cheap, exploitable labor, and the promotion of sex tourism.

Round table presentations focused on the nature of prostitution, which is itself violence against male-female equality, and on peacekeeping operations (which must not contribute to the problem).

Françoise Gaspard, member of the United Nations Committee on the Elimination of Discrimination against Women, recalled that upholding the Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women, known as the CEDAW Convention, was a strategic element in women's rights. Ms. Gaspard noted that the term "violence" does not appear in this convention, because the issue only came to prominence among the public and international organizations alike in the 1970s.

The Director of the Committee Against Modern Slavery stressed that slavery was still a reality. Trafficking involves more than 250,000 people in the European Union itself. The Committee concentrates its efforts on domestic slavery, which generally involves a young woman who is locked in an apartment, who works continually, who sleeps on the floor, and who is badly fed and mistreated. Today, victims of such slavery are timidly beginning to bring charges.

### **Round table no. 3: Sexual violence in armed conflicts**

Hilary Fisher, Director of the "Stop Violence Against Women" at Amnesty International, chaired the round table. She presented the anti-violence campaign that Amnesty International has launched across Europe, particular in poster form.

Judge Fausto Pocar, Vice-President of the International Criminal Tribunal for the former Yugoslavia, spoke about the legal difficulties faced by international jurisdictions in their fight against impunity in violence committed against women. Faced with the wide scope of crimes, it is difficult to find a common thread. Judge Pocar nevertheless stressed the legal advances that the CPI has made possible.

Gry Tina Tinde, from the United Nations Office of the High Commissioner for Refugees, brought up the violence to which female refugees are subjected in conflicts and post-conflict settings. The HCR carries out sensitivity and training programs (codes of conduct) for its staff as well as for those in the field. Several participants thought it necessary to have more female police officers in order to deal more effectively with the problems faced by women and girls in these situations. The training work carried out by the OSCE in this area was also underlined.

Marta Santos Pais, Director of the Innocenti Research Centre in Florence, pointed out the specific impact of war on girls, who are victims of rape, prostitution, mutilation, sexual slavery, and forced pregnancies. UNICEF and the Office of the Special Representative of the Secretary-General for Children and Armed Conflict are developing a systematic and global surveillance and reporting program with respect to the abuse of children. For its part, the EU adopted a directive in December 2003 concerning children and armed conflict, which was completed in 2004 by an action plan to implement it. These measures have identified the fight against impunity in the matter of crimes against children as a clear priority, with a system for monitoring and following up violations. There is reason to be encouraged, with the ratification of the Convention on the Rights of the Child by most States, and the actions of the International Criminal Court.

## **V – Recommendations**

### **A- Summary of conclusions and recommendations :**

Generally speaking, Conference participants called for a greater number of States to support international instruments for the protection of women's rights – including the CEDAW Convention, the most useful tool in the struggle against violence, but also the Palermo Convention and its Protocol – and to remove any reservations to these instruments. There are far too many such reservations, and they weaken the effectiveness of the commitments that the States must uphold.

### **Summary of recommendations presented by the round table chairpersons :**

#### **1- Against family and domestic violence:**

- Remind States that they are responsible for protecting their citizens, including in the private sphere, and obtain greater respect for international directives, as well as stricter legislation for dealing with domestic violence
- Emphasize that the family home is the place where human rights begin
- Stress the fact that domestic violence constitutes a breach of equality between men and women
- Ensure psychological follow-up in cases of domestic violence, and provide for the eviction of violent men from the family home
- Affirm that violence to women is also violence to children who witness it, and are victims of its consequences

#### **2- Violence in social and economic settings:**

- Fight against poverty ;
- Ensure that international directives are integrated into legislation at a national level
- Acknowledge that prostitution is also violence, and highlight the responsibility of the client in the growth of trafficking for exploitation
- Fight trafficking, which is a form of slavery
- Develop measures to encourage women's participation in the working world, with regulations that ensure equal remuneration, equal access to education and training, and true political representation.

#### **3- Sexual violence in armed conflicts :**

- Criminalize violence so that courts may become involved and prosecute sexual violence as a war crime and a crime against humanity, particularly in the case of armed conflict ;

- Establish appropriate procedures to ensure appropriate reparations to survivors of sexual violence in armed conflict, and allow the CPI to award monetary compensation to be paid out of a special fund ;
- Require of States that these funds be made available in order to provide both psychological and legal assistance to victims ;
- Increase the number of female law enforcement officials.

## **B- List of the conclusions and recommendations :**

### **Round Table I : Family and Domestic Violence**

Human Rights concerns start in the home where violence is reproduced daily within intimate relations. Domestic violence is about unequal power relations between women and men and other family members, which is the basic tenant of patriarchy that cuts across cultures, societies and geographies. As such, it is a systematic tool of patriarchal control over the youth and over women to discipline and ensure obedience. Domestic violence is one form of violence against women in the private sphere as defined in the 1993 Declaration on Elimination of Violence against Women, the Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women and the Beijing Platform for Action. Due to the privacy of the home domestic violence goes unseen, unvoiced, unheard and as a result unreported and unrecorded. Women of minority groups, migrant communities, different sexual orientations and poor women, among others experience violence in the home and outside differently and in multiple ways. Thus, class, ethnicity and gender intersect creating multiple layers of oppression for women. When specific circumstances, such as war, occupation, economic transition or crisis, unemployment etc., challenge traditional masculinity and these are coupled with alcohol and drug abuse, incidents of violence against women may be heightened.

Despite the many standards in place why has the private sphere been so difficult to penetrate ? Why are we not able to effectively respond to violence against women in general and domestic violence in particular ?

First of all domestic violence unlike any other human rights violation is not confined to a specific group or segment of the society. Women's human rights encompass the entire society, cutting across class, ethnicity, nation etc. As a result, addressing the problem may challenge the very foundation of the social order. Furthermore, due to its privacy there is a gap in information and data. Domestic violence is still not accepted by many as a human rights issue, making it secondary to the more "serious" violations. Feminist literature has cited various factors in explaining the invisibility of violence against women in international human rights law and activism, among them are: the public / private dichotomy in law making; fragmented and selective approach to human rights; perceptions of normality of women's subordinate position in the patriarchal gender order; overall acceptance of violence as a disciplinary tool; ideology of cultural relativism as a justification for violations; silence of the victims of violence due to fear, shame and dependency; and continued consideration of domestic violence as a private matter.

Domestic violence is a political and public matter and must be kept on the public discourse as such !

## **Recommendations :**

Interventions aimed at eradicating domestic violence in particular and violence against women in general needs to be organized at three levels – the state / the community / the individual – using alternative discourses. Given the increased transnational nature of much of today's problem, particularly in the area of migration and trafficking; there is also need to develop strategies at the transnational level but this is not the task for Round Table I on Family and Domestic Violence.

### 1- Level of the State

Under international law states are responsible for ensuring the rights of both citizens and aliens living under their jurisdiction. Therefore, at the level of the state human rights discourse provides the framework for interventions to end domestic violence. Within this context states are obligated to :

- Ratify all relevant international instruments and their protocols, in particular CEDAW and CRC ;
- Reform national legislation in accordance with international law ;
- Adopt special domestic violence law that allows for restraining orders, third party complaints, mandatory arrests, among others ;
- Undertake institutional and individual capacity building programmes, with particular emphasis on training of law enforcement officers and the judiciary ;
- Develop a systematic and standardized data collection system on VAW based on internationally compatible indicators (1993 Declaration, BPF), and time bound targets in order to monitor progress in women's human rights regularly ;
- Provide legal and financial support for hotlines for women to get counseling and assistance as well as shelters where battered women or those under threat of violence can take refuge ;
- Employ gender budgeting strategies at all levels to ensure that sufficient funds are allocated for anti-violence programs and for empowerment of women.

### 2- Level of the community / family

At the level of the community the human rights approach needs to be supplemented with a “cultural negotiation” approach; bringing into a dialogue among all parties concerned, including the state, NGOs, community leaders, the media etc., in order to :

- demystify dominant value that justify and perpetuate violence ;
- raise awareness and gender sensitivity throughout the society ;
- emphasize a de-linking of abusive use of power in the construction of masculinities, i.e. construction of masculinities compatible with values of equality and rights.

Also promote and support research on gender issues to guide policy and programmes.

### 3- Level of the individual

Empowerment discourse needs to be employed to provide women with access to protection, legal counseling, information, training, employment etc.

In conclusion, strategy to fight violence against women cannot take place in a vacuum from a parallel strategy to eradicate poverty, i.e. gender justice and economic justice must go hand in hand.

### **Round Table II – Violences in the social world and economic exploitation**

The roundtable chaired by Dr. Konrad, OSCE Special Representative on Combating Trafficking focused on trafficking in human beings in the context of violence against women and on how to curb this horrible crime and horrendous human rights violation. Seven panelists participated in the discussion. Some of the main points discussed included :

- The continuing tendency to sidetrack the trafficking agenda by focusing on issues of illegal migration, people smuggling, organized crime and national security ;
- The need to give priority to preventive measures, addressing root causes of human trafficking, such as the socio-economic causes of trafficking in women. Dealing exclusively with the consequences of THB does not lead to sustainable solutions nor to diminishing human trafficking ;
- The CEDAW convention was presented as a most valuable and efficient tool to be used to combat violence against women. Other Conventions were also highlighted such as the CRC, the 1949 Convention and the Palermo Convention and its Protocol ;
- A strong emphasis was put on fighting sexual exploitation, including trafficking in women and prostitution – the latter clearly being identified as violence against women. The need to target male demand for sex in prostitution which constitutes a key element of the system of violence of prostitution was mentioned ;
- Furthermore the panelists addressed the role of the UN peacekeepers both as being part of the problem as well as of the solution in the fight against human trafficking ;
- Trafficking in human beings was considered as being a form of modern day slavery of which we must be ashamed of in the 21<sup>th</sup> Century ;
- The different dimensions of trafficking were highlighted especially, human trafficking for forced and bonded labor. There is a continued lack of attention paid to trafficking for labor exploitation, and the role of the demand for cheap and unprotected labor in driving all forms of trafficking was stressed ;
- The predominance of women in unregulated and unprotected forms of work, including domestic and care work, agriculture, hotels and restaurants was highlighted as fostering exploitation and trafficking ;

- The continued problems in identifying victims of trafficking and the lack of concrete indicators to assist in the identification process were addressed ;
- The lack of comprehensive anti-trafficking structures at national level to ensure co-ordination of all actors responsible for ensuring the protection of victims of trafficking and sensitivity in dealing with them was emphasized ;
- The continued absence of effective protection for many victims of trafficking was stressed ;
- The lack of training for law enforcement, judges and prosecutors was stressed ;
- The manipulation and terrifying intimidation of women trafficked when collaborating with law enforcement points to the need to develop alternatives to victims testimony in order to prosecute and convict offenders ;
- The link between sexual violence against children and adult prostitution was highlighted.

## **Recommendations**

- Rigorously address and fight the multi-level discrimination of women and girls ;
- Empower women in a comprehensive way: advancing gender equality in all spheres of life. This would include: eliminating discrimination against women in employment, ensuring equal access to education, and ensuring political representation ;
- Develop effective measures to enhance women’s participation in the labor market: ensuring equality in pay, and the application of minimum labor standards ;
- Poverty reduction and economic growth programs must be rigorously monitored to assess their impact on combating violence against women and more specifically on combating trafficking in women ;
- States should ratify and fully implement all relevant international Conventions, including the definition of trafficking under the Palermo Protocol especially with reference to the “abuse of a situation of vulnerability” and the “consent of the victim of trafficking is irrelevant”, including all those mentioned by the panelists ;
- The protection of victims of violence through trafficking, prostitution and sexual exploitation should not be conditional on collaboration with the authorities, including law enforcement and judiciary or of witness protection mechanisms ;
- Develop and implement policies of Zero Tolerance for men buying sex in conflict and post conflict zones (UN force, humanitarian and other structures) ;
- Target the sex industry and acknowledge the root causes of prostitution and sexual exploitation, poverty, stereotypes, sexual violence of minors and against minors, domestic violence, gender inequality, sexual inequality of patriarchal structures, sex tourism, etc ;

- All organizations, including NGOs and other bodies involved in peacekeeping shall develop strong codes of conduct for its staff members and monitor their behavior, investigate and sanction misconduct ;
- States seconding personnel to international missions, UN and others have to take clear responsibility and prosecute offenders ;
- Increased efforts must be made to identify trafficked persons subject to all forms of exploitation (i.e. including labor exploitation) and develop practical indicators to properly identify trafficked persons ;
- Increased prevention efforts to address demand for cheap and unprotected labor in destination countries and growth of underground economies must be undertaken ;
- Implementation of National Referral Mechanisms to ensure the human rights approach is applied in the protection of trafficked persons and that co-ordination between all relevant actors in anti-trafficking work is secured (including between police, civil society, prosecutors, judiciary and authorities responsible for health, development, justice, labor etc.) ;
- Foster comprehensive and continuous assessment, and appropriate data collection by way of implementing National Plans of Action ;
- Strengthening protection and assistance to victims of trafficking through legal reform, including through the provision of a legal status for victims of trafficking ;
- Institutionalized co-operation and co-ordination structures should be established and/or further developed (police/NGOs, police/prosecutors) ;
- Increase the participation of women police officers in operational work.

### **Round Table III**

The fight against impunity is a key dimension in the protection of women' human rights in the context of armed conflicts ;

Humanitarian and human rights aspects should be addressed in an integrated manner to provide justice and assistance to survivors of sexual violence in armed conflicts; Firm political will and adequate financial and other resources should be made available to ensure human rights of all survivors, including refugees, IDPs and children, in order to make a system of protection credible and effective.

### **Recommendations :**

- Enhance the ability of national jurisdictions to prosecute war crimes and crimes against humanity arising out of sexual violence, in order to ensure their interaction with international jurisdictions ;

- Enhance dissemination of the case law of the international criminal courts, as provided in the statute of the ICC, and follow up the definitions of crimes arising out of sexual violence in armed conflicts, in order they be included in national legislation and applied by domestic courts ;
- Establish appropriate procedures to provide effective reparations to survivors of sexual violence during armed conflicts, including enabling the ICC to provide effective compensation and support to survivors through voluntary contributions to its trust fund for survivors ;
- Provide effective support to international criminal jurisdictions in their fight against impunity and in ensuring respect for the legal safeguards of girls who participate in proceedings as witnesses and survivors ;
- International assistance to transitional justice initiatives should incorporate a survivors' rights perspective. Funding and staffing must be set aside to strengthen gender sensitive survivors' support and assistance services, including specialised investigations and prosecutions, witness protection, HIV/AIDS testing, and shelter needs ;
- Establish a mechanism which ensures the survivors have effective access to justice within refugee settings ;
- Set up an international fund to support research into masculinity and how gender roles affect sexual and gender based violence prevention issues, bearing in mind that in refugee situations it is crucial to involve communities ;
- Ratify and effectively implement international human rights and humanitarian standards at the national level, including through gender and child sensitive capacity building activities for the judiciary ;
- Enhance implementation of human rights and humanitarian standards, including by updating from a gender sensitive perspective ICRC commentaries on the Geneva conventions and additional protocols ;
- Ensure that international missions in conflict areas include experts on sexual violence with a mandate and adequate resources to provide survivors' assistance and protection, and to support investigation of human rights violations ;
- Protect the human rights of girls in the context or armed conflicts, including through the development of child sensitive DDR programs ;
- Ensure the participation of girls/children in the development of DDR initiatives and in peace building efforts ;
- Produce gender desegregated data on violence against women and children to develop policy, gender sensitive programs and service delivery for women and children ;
- Support human rights defenders who are defending women's rights.

**ATELIER**  
**“VIOLENCES CONTRE LES FEMMES AU XXI<sup>ème</sup> SIECLE”**  
28-29 avril 2005  
Paris - Centre de Conférences Internationales

**Jeudi 28 avril**

09h00 – 10h00 : Accueil au CCI , café d'accueil, inscriptions aux ateliers, remise du dossier de travail, exposition...

10h00 – 11h30 : ouverture

M. Michel BARNIER, Ministre des Affaires Etrangères,

M. Dimitri RUPEL, Ministre des Affaires étrangères de Slovénie,  
Présidence de l'OSCE,

Mme Rachel N. MAYANJA, Conseillère Spéciale pour la parité entre les sexes du Secrétaire Général des Nations unies,

*Mme Marie-Josée JACOBS, Ministre de la Famille et de la Solidarité sociale du Luxembourg, Présidence de l'Union Européenne.*

11h30 – 11h45 : pause-café

11h50 – 13h30 : Session plénière présidée par Mme Nicole AMELINE, Ministre de la Parité et de l'Egalité professionnelle

Présentation par Mme Nicole AMELINE, Ministre de la Parité et de l'Egalité professionnelle, sur les violences contre les femmes en France,

Présentation par Mme Christine BRAUTIGAM, Division de la Promotion de la Femme aux Nations unies, de « l'Etude sur les violences contre les femmes »,

Présentation par S.E. M.Christian STROHAL, Ambassadeur, Directeur du BIDDH (OSCE).

Dialogue avec la salle

13h30 – 15h00 : Déjeuner-buffet

15h00 – 19h00 : Groupes de travail thématiques :

- **15h00 – 16h45 : TABLE-RONDE I**

### **VIOLENCES FAMILIALES ET DOMESTIQUES**

Présidente : Mme La Professeure Yakin ERTURK, Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la violence contre les femmes

Intervenants :

- Mme Maria RÖSSLHUMER, membre du réseau Women Against Violence in Europe (WAVE) : Rôle des associations dans la lutte contre les violences.
- Mme Isabelle GILLETTE - FAYE, sociologue, directrice du groupe pour l'abolition des mutilations génitales féminines : L'excision, autre forme de violence, état des lieux.
- Mme Janet WALSH, Human Rights Watch : lien entre violences familiales et domestiques.
- M. Richard MONK, Chef de l'Unité de police de l'OSCE : La spécificité des enquêtes sur les violences.
- Mme Jennifer CHASE, Conseillère droits de l'Homme, Mission de l'OSCE au Kosovo: expérience des missions de terrain au Kosovo.
- M. le Sénateur Jean-Guy BRANGER, Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe: Campagne de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe pour lutter contre les violences domestiques.

16h45 – 17h15: pause-café

• **17h15 – 19h00: TABLE - RONDE II**

**VIOLENCES DANS LE MILIEU SOCIAL ET EXPLOITATION ECONOMIQUE**

Présidente : Mme Helga KONRAD, Représentante spéciale de l'OSCE pour la lutte contre la traite des êtres humains.

Intervenants :

- Mme Malka MARCOVICH, Coalition Against Trafficking in Women-Europe (WAVE) : traite, prostitution, exploitation sexuelle: Un système de violence à l'encontre des femmes.
- Mme Françoise GASPARD, membre du Comité pour l'Élimination de la Discrimination à l'égard des Femmes (CEDEF) : La Convention sur l'élimination de toutes les discriminations à l'égard des femmes et les violences à l'encontre des femmes.
- Mme Lisa KURBIEL, groupe des pratiques optimales, Nations Unies : La question des Opérations de Maintien de la Paix.
- Mme Odile QUINTIN, Directeur Général Emploi et Affaires Sociales, Commission Européenne : La politique européenne de lutte contre les violences.
- Mme Shivaun SCANLAN, Présidente du groupe « traite », Section droits de l'homme du Bureau International des Droits de l'Homme de l'OSCE : Exemples d'actions de terrain.
- Mme Zina ROUABAH, Directrice du Comité Contre l'Esclavage Moderne (CCEM) : Non, l'esclavage n'est pas mort. Aujourd'hui, en France, il est parmi nous.

19h00 : Cocktail offert par M. Christian MEUWLY, Ministre à l'Ambassade de Suisse et M. Pascal TEIXEIRA Da SILVA, Directeur adjoint des Nations Unies et des Organisations Internationales au Ministère des Affaires étrangères, à l'occasion de l'exposition de photographies « Etre. L'image des droits humains » - Rotonde du Centre de Conférence Internationales.

## VENDREDI 29 AVRIL

9h30 – 10h00 : café d'accueil

10h00 – 11h30 : session plénière présidée par Mme Claire BRISSET, Défenseuse des enfants

Présentation par Mme Maud BUQUICCHIO-DE BOER, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe : « Approche par les droits »,

Présentation par Mme La Professeure Yakin ERTURK, Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la violence contre les femmes: « Violences contre les femmes et contamination par le VIH/SIDA »,

Présentation par Mme Maryse JASPARD, socio-démographe, INED, sur le thème « Violence et genre : approche statistique ».

11h30 – 12h00 : pause-café

- **12h00 -13h30 : TABLE-RONDE III**

### **VIOLENCES SEXUELLES DANS LES CONFLITS ARMES ET AUTRES VIOLENCES PERPETREES PAR LES AGENTS DE L'ETAT**

Présidente : Mme Hilary FISHER Amnesty International

Intervenants :

- M. Fausto POCAR, Vice-Président du Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie : Les juridictions internationales et la lutte contre l'impunité.
- Mme Marta Santos PAIS, Directrice du Centre Inocenti de l'UNICEF : Femmes et petites filles dans les conflits.
- Mme Osnat LUBRANI, Directrice régionale pour l'Europe Centrale et Orientale de l'UNIFEM: Leçons , défis, et épreuves tirées de l'expérience des missions de terrain de l'UNIFEM .
- Mme Gry Tina TINDE, Conseillère Parité, Haut Commissariat aux Réfugiés : Les femmes réfugiées.
- Mme Karinne BONNEAU, Représentante de la FIDH auprès de la Cour Pénale Internationale : Les femmes victimes de la CPI.
- Mme Annette LYTH, Bureau des Droits de l'Homme du BIDDH de l'OSCE : Les femmes dans les situations post-conflits.

13h30 – 15h00 : déjeuner buffet

15h00-16h30 : compilation des rapports des tables rondes

16h30-17h30 : présentation des rapports des groupes de travail par les trois présidentes, Mmes ERTURK, KONRAD et FISHER.

17h30 : conclusion de l'Atelier.

\* \* \*

**WORKSHOP ON VIOLENCE AGAINST WOMEN  
IN THE XXI<sup>st</sup> CENTURY  
28-29 April 2005  
Paris - International Conference Center**

## **THURSDAY April 28<sup>th</sup>**

09:00 – 10:00: Welcome at the International Conference Centre: coffee, workshop registration, photo exhibition on human rights, etc.

10:00 – 11:30: Opening session

Mr. Michel BARNIER, Minister of Foreign Affairs (France),

Mr. Dimitri RUPEL, Minister of Foreign Affairs (Slovenia) and OSCE Chairman in Office,

Ms. Rachel N. MAYANJA, UN Secretary-General Special Adviser on Gender Issues and Advancement of Women,

Ms. Marie-Josée JACOBS, Minister in charge of Family and Social Solidarity, Luxembourg, Presidency of the European Union.

11:30 – 12:00: Coffee break

12:00 – 13:30: Plenary session chaired by Ms. Nicole AMELINE, Minister for Parity and Equality in the Workplace (France)

Presentation on Violence against Women in France by Ms. Nicole AMELINE, Minister for Parity and Equality in the Workplace (France),

Presentation on the “Comprehensive Study on Violence against Women” by Ms. Christine BRAUTIGAM, Chief of the Women’s Rights Section of the UN Division for the Advancement of Women (DAW),

Presentation by H.E. Christian STROHAL, Ambassador, ODIHR Director (OSCE).

Discussion

13:30 – 15:00: Lunch-buffet

15:00 – 19:00: Thematic working groups:

Each group is invited to address the following four issues<sup>1</sup>:

- statistical evaluation,
- root causes,
- costs and consequences,
- best practices for combating the violence.

15:00 – 16:45: Round Table I

### **FAMILY AND DOMESTIC VIOLENCE**

Chair: Prof. Yakin ERTURK, UN Special Rapporteur on Violence against Women

Speakers:

- Ms. Maria RÖSSLHUMER, member of the “Women Against Violence in Europe” network (WAVE): the role of associations in combating violence.
- Ms. Isabelle GILLETTE - FAYE, sociologist, Director of the Group for the Abolition of Sexual Mutilation: Excision, another form of violence, an overview.

---

<sup>1</sup> Cf. *Issues raised in Resolution 58/185 of the United Nations General Assembly.*

- Ms. Janet WALSH, Human Rights Watch: the link between family and domestic violence and health problems.
- Mr. Richard MONK, Chief of OSCE Police Unity : the specificity of inquiries on violences.
- Ms. Jennifer CHASE, Human Rights Adviser, OSCE Mission in Kosovo: experience of field missions in Kosovo.
- Mr. Jean-Guy BRANGER, Senator, Parliamentary Assembly of the Council of Europe: the campaign of the Parliamentary Assembly of the Council of Europe to fight against violence against women.

16:45 – 17:15: Coffee break

17:15 – 19:00: Round Table II

### **VIOLENCES IN THE SOCIAL ENVIRONMENT AND ECONOMIC EXPLOITATION**

Chair: Ms. Helga KONRAD, OSCE Special Representative on Combating Trafficking in Human Beings

Speakers:

- Ms. Malka MARCOVICH, Coalition Against Trafficking in Women-Europe: Trafficking, prostitution, sexual exploitation: a system of violence against women.
- Ms. Françoise GASPARD, member of CEDAW: the CEDAW Convention and violences against women.
- Ms. Lisa KURBIEL, Best Practices Unit, United Nations Department of Peacekeeping Operations: The victims are not the guilty parties: The Peacekeeping Operations issue.
- Ms. Odile QUINTIN, Director General of Employment, Social Affairs, and Equal Opportunities of the European Commission: European policy for fighting against violence: experienced actions on the ground.
- Ms. Shivaun SCANLAN, President of the group “trafficking” , OSCE, Human Rights Department : experienced actions on the ground.
  - Ms. Zina ROUABAH, Director of the Committee Against Modern Slavery: no, slavery is not dead. Today, in France, it remains among us.

19:00: Cocktail at the photo exhibition “Being. The Image of Human Rights” at the International Conference Centre hosted by Mr. Christian MEUWLY, Minister at the Swiss Embassy, and by

Mr Pascal TEIXEIRA DA SILVA, Deputy Director of the United Nations Department at the French Ministry of Foreign Affairs.

## **FRIDAY APRIL 29<sup>th</sup>**

09.30 – 10.00: Coffee Reception

10.00 – 11.30: Plenary Session chaired by Ms Claire BRISSET, Advocate for Children

Presentation on “A Rights-based Approach” by Ms. Maud BUQUICCHIO DE BOER, Deputy Secretary General of the Council of Europe

Presentation on “Violence against women and HIV/AIDS contamination” by Prof. Yakin ERTURK, UN Special Rapporteur on Violence against Women

Presentation on “Violence and Gender: A Statistical Approach” by Ms. Maryse JASPARD, socio-demographer, INED

11:30 – 12:00: Coffee Break

12:00 – 13:30: Round Table III

### **SEXUAL VIOLENCE IN ARMED CONFLICTS AND OTHER VIOLENCE COMMITTED BY GOVERNMENT PERSONNEL**

Chair: Ms. Hilary FISHER, Amnesty International

Speakers:

- Mr. Fausto POCAR, Vice-President of the International Criminal Tribunal for the Former Yugoslavia (ICTY): International Courts and the Fight against Impunity.

- Ms. Marta SANTOS PAIS, Director of the UNICEF Innocenti Centre: Women and girls in conflicts.

- Ms. Osnat LUBRANI, UNIFEM regional Director for Central and Oriental Europe: lessons learnt and best practices from UNIFEM experience.

- Ms. Gry Tina TINDE, Parity Adviser, Office of the UN High Commissioner for Refugees: women refugees.

- Ms. Karinne BONNEAU, Representative of the International Federation of Human Rights to the International Criminal Court (ICC): women victims of the ICC.

- Ms. Annette LYTH, OSCE Human Rights Office: women in post-conflicts situations.



13:30-15.00: Lunch

15:00-16:30 : Preparation of reports from the round table discussions

16:30: Presentation of working group reports by the General Rapporteur, Chair of CEDAW

17:30: Workshop conclusions

\* \* \*

**LISTE DES PARTICIPANTS ET PARTICIPANTES**  
**A L'ATELIER «VIOLENCES CONTRE LES FEMMES AU XXIEME SIECLE»**  
*Paris, 28-29 avril 2005*

- 1- Représentants des gouvernements, des Nations Unies, du Conseil de l'Europe et de l'OSCE :
- M. Michel BARNIER, Ministre français des affaires étrangères
  - M. Dimitri RUPEL, Ministre slovène des affaires étrangères, Présidence de l'OSCE
  - Mme Rachel N. MAYANJA, Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes du Secrétaire général des Nations unies
  - Mme Marie-José JACOBS, ministre luxembourgeoise de la Famille et de l'Intégration, Présidence de l'Union Européenne
  - Mme Nicole AMELINE, Ministre de la Parité et de l'Egalité professionnelle
  - Mme Helga KONRAD, Représentante spéciale de l'OSCE pour la lutte contre la traite des êtres humains
  - Mme la Sénatrice Gisèle GAUTIER
  - Mme Christine BRAUTIGAM, Responsable de la section des droits des femmes, Division de la Promotion de la Femme aux Nations unies
  - S.E. M.Christian STROHAL, Ambassadeur, Directeur du BIDDH (OSCE)
  - Mme La Professeure Yakin ERTURK, Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la violence contre les femmes
  - M. Fausto POCAR, Vice-Président du Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie
  - M. Philippe CARRE, Directeur des Affaires Stratégiques, de Sécurité et du Désarmement
  - Mme Françoise GASPARD, membre du Comité pour l'Elimination de la Discrimination à l'égard des Femmes (CEDEF)
  - Mme Edwige BELLIARD, Directrice des Affaires Juridiques, ministère français des Affaires étrangères
  - M. Christian MEUWLY, Ministre Conseiller à l'Ambassade de Suisse à Paris
  - M. Pascal TEIXEIRA, Directeur adjoint des Nations Unies et des Organisations Internationales, ministère français des Affaires étrangères
  - Mme Béatrice Le FRAPER DU HELLEN, Sous-Directrice des droits de l'homme et des affaires humanitaires et sociales, ministère français des Affaires étrangères

## **2- Experts intervenants :**

- Mme Claire BRISSET (Défenseure des Enfants)
- Mme Malka MARCOVICH, Coalition Against Trafficking in Women-Europe (WAVE)
- Mme Lisa KURBIEL, groupe des pratiques optimales, Nations Unies
- Mme Shivaun SCANLAN, Présidente du groupe « traite », Section droits de l'homme du Bureau International des Droits de l'Homme de l'OSCE
- Mme Zina ROUABAH, Directrice du Comité Contre l'Esclavage Moderne (CCEM)
- Mme Maud BUQUICCHIO-DE BOER, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe
- Mme La Professeure Yakin ERTURK, Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la violence contre les femmes
- Mme Maryse JASPARD, socio-démographe, INED
- Mme Hilary FISHER Amnesty International
- Mme Marta Santos PAIS, Directrice du Centre Inocenti de l'UNICEF
- Mme Osnat LUBRANI, Directrice régionale pour l'Europe Centrale et Orientale de l'UNIFEM
- Mme Gry Tina TINDE, Conseillère Parité, Haut Commissariat aux Réfugiés
- Mme Karinne BONNEAU, Représentante de la FIDH auprès de la Cour Pénale Internationale
- Mme Annette LYTH, Bureau des Droits de l'Homme du BIDDH de l'OSCE

## **3- Autres participants :**

### Nations Unies :

- Mme Christine CHANET
- M. Burkhard DAMMAN
- M. Emmanuel DECAUX
- M. Régis De GOUTTES
- Mme Shana KANINDA
- Mme Lisa KURBIEL
- Mme Wassila LTAIEF
- Mme Osnat LUBRANI
- M. Abbye MAKONNEN
- Mme Rachel MAYANJA
- M. Didier PREIRA
- Maître RETHY
- Mme Gry Tina TINDE

### OSCE :

- Mme Urska AJDISEK
- Mme Béatrix ATTINGER COLIJN

- Mme Carmela BUHLER
- Mme Jennifer CHASE
- Mme Simona DRENIK
- Dr Boris FRELEC
- Mme Anne-Lise GOMES De ARAUJO
- M. Maximilian HENNIG
- Mme Tina ILSSEN
- Mme Helga KONRAD
- Mme Ingrid KRAISER
- Mme Sonja LOKAR
- Mme Aurore LUNDKVIST
- Mme Annette LYTH
- M. Matej MARN
- M. Richard MONK
- Mme Violetta NEUBAUER
- M. Jurij POPOV
- Mme Shivaun SCANLAN
- Mme Tove SKARSTEIN
- Mme Helena TORGERSON
- M. Brendan WARD

Ministère suisse des Affaires étrangères :

- Mme Sabina VIGANI (Ministère Suisse des Affaires Etrangères)

Conseil de l'Europe :

- Mme Maud De BOER

Union Européenne :

- Mme Maïté ALBAGLY

Ministère français des Affaires Etrangères :

- Mme Georgia BROCHARD
- M. Gilles DUTERTRE
- M. Jean-Luc FLORENT
- M. Guillaume De KERDREL
- Mme Annie MARI
- Mme Marion MOREAU
- M. Vincent MULLER
- Mme Michèle OOMS
- Mme Corinne De PERETTI
- M. Gilles REALINI
- M. Frédéric ROGGE
- Mme Claudine SERRE

Représentation permanente de la France auprès de l'OSCE :

- M. Frédéric De TOUCHET

Ministère français de la Parité et de l'Egalité Professionnelle :

- Mme Sophie DEL CORSO
- Mme Aude MARLAN
- Mme Olivia PENICHO
- Mme Florence RICHARD

- Mme Pascale TENDRON

Ministère français de la Justice :

- Mme Laure AVILES
- Mme Brigitte VIDON

Ministère français de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion Sociale :

- Mme Isabelle WANG

Associations :

*Amnesty :*

- Mme Prune DEMONTVALON (Amnesty France)
- M. Antoine FOBE (Amnesty France)
- Mme Geneviève SEVRIN (Amnesty International)

*Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme :*

- M. Joël THORAVAL

*Fédération Internationale des Droits de l'Homme :*

- Mme Souhayr BELHASSEN
- M. Antoine BERNARD
- Mme Karine BONNEAU
- Mme Odile SIDEM-POULAIN

*ATD Quart Monde :*

- M. Pierre SAGLIO
- Mme Kitty TREMOULOU
- M. Thierry VIARD
- Mme Florence CARAVATTA

*CLEF*

- Mme Bernice DUBOIS
- Mme Monique HALPERN
- Mme Viviane MONNIER

*Autres associations :*

- Mme Chantal CLOS (Conseil National Des Femmes Françaises)
- Mme Elisabeth GATEAU (Cités et gouvernements locaux unis)
- Mme Isabelle GILLETTE-FAYE (GAMS)
- M. Jacques LEBAS (Institut de l'Humanitaire)
- Mme Catherine LE MAGUERESSE (AVFT)
- Mme Malka MARCOVITCH (Coalition against trafficking women – Europe)
- Mme Sarah MENDELSON (Center for Strategic and International Studies)
- Mme Michèle ROBERT-LAULIAC (Observatoire de la Parité – Mairie de Paris)
- Mme Guenifi ASMA (Ni Putes, Ni Soumises)
- M. Jean-Marie DUBOIS (Coalition contre la traite des femmes en Europe)
- Mme MINZONI-DEROUCHE (Secours Catholique)

- Mme Zina ROUABAH (Comité contre l'esclavage moderne)
- Mme Maria RÖSSLHUMER (Coalition against trafficking women – Europe)
- Mme Eva ZILLEN (Kvinna till Kvinna)
- Mme Janet WALSH (Human Rights Watch)